

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS  
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

\*\*\*\*\*

**Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

**Date de la convocation :** le seize septembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33

**Présents :** M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît– BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain - BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy - DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise - MM. PELLE Eric(s) - GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel - CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre - GABES André(s) – Melle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

**Absents :** MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

**Pouvoirs :** M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Arnaud FOUBERT.

\*\*\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20 h 35.

Le Président indique aux Conseillers Communautaires que Monsieur AISSOU, nouveau Sous-Préfet de Senlis, a souhaité participer à ce Conseil Communautaire afin de présenter les nouvelles dispositions prises par le gouvernement pour faciliter l'accèsion et le retour à l'emploi. Il donne ensuite la parole à Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur AISSOU remercie le Président de lui avoir donné l'opportunité de présenter les dispositifs mis en place en faveur de l'emploi à une aussi grande assemblée d'élus locaux.

Il explique que Madame CHERRAD (Direction du Travail) et Monsieur COYO (ANPE de Crépy) sont également présents pour présenter les nouveaux contrats aidés et répondre aux interrogations des élus.

Monsieur AISSOU souhaite savoir si tous les Maires présents ont bien reçu le courrier de la Préfecture présentant les 2 nouveaux contrats aidés.

Les Conseillers Communautaires acquiescent.

Monsieur AISSOU donne ensuite la parole à Madame CHERRAD afin qu'elle présente le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Madame CHERRAD explique que le CAE s'adresse aux personnes Rmistes, aux personnes inscrites à la COTOREP, aux bénéficiaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), et aux jeunes de moins de 26 ans sans condition. Il s'agit d'un contrat de travail de 20 heures par semaine, d'une durée de 6 mois. Ces contrats sont instruits directement par l'ANPE, et non par la Direction du Travail comme ce fut le cas pour les précédentes générations de contrats. La prise en charge financière du coût de ces contrats est assumée à hauteur de 90 % du coût du SMIC par l'Etat pour les jeunes de moins de 26 ans. Pour les autres cas, l'Etat prend en charge à hauteur de 65 %. Pour les CES que l'on poursuit en CAE, la prise en charge est de 69 %.

S'agissant de la formation, l'Etat ne prend plus en charge la formation complémentaire sur ce type de contrat. Madame CHERRAD indique toutefois que le Service Public de l'Emploi et l'AFPA ont mis en place une offre d'accompagnement.

Monsieur COYO explique à son tour qu'un effort très important est fait sur la formation, par le biais du dispositif mis en place par le Contrat d'Avenir.

Le Contrat d'Avenir est un contrat de formation de 2 ans qui repose sur 26 heures de travail par semaine.

Il est pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 % sur la base d'un SMIC les 6 premiers mois, et de 75 % sur les 6 mois qui suivent. S'agissant des chantiers d'insertion, la prise en charge est faite à hauteur de 75 %.

Monsieur COYO ajoute que pour valoriser l'expérience acquise par l'intéressé dans le cadre de ces contrats, des ateliers de validation des acquis de l'expérience vont être mis en place (les bénéficiaires verront ainsi leur expérience valorisée par un diplôme).

Monsieur AISSOU indique que la Commune de Mareuil sur Ourcq signe le premier Contrat d'Avenir du Sud de l'Oise. Il tient à préciser que ces contrats présentent un intérêt fort pour les collectivités locales, qui peuvent y recourir pour offrir de nombreux services attendus par la population. Par ailleurs, les services de l'Etat sont mobilisés pour apporter tous les éléments d'information que souhaiteraient obtenir les Maires sur ces contrats, et faciliter leurs démarches.

Le Président indique que ces nouveaux contrats ont pris le relais des CES / CEC pour le chantier école de la Communauté de Communes.

Monsieur BOULLAND ajoute que ces contrats vont permettre de prendre le relais des CES qui ne peuvent plus être créés.

Monsieur NAU souhaite savoir si l'on peut transformer un CEC en un contrat d'avenir.

Madame CHERRAD répond que si l'on est au terme des 5 ans du CEC, on ne peut recourir à ces nouveaux contrats aidés pour prolonger l'emploi de la personne concernée.

Monsieur LEROUX indique qu'il a constaté certains dysfonctionnements dans les mécanismes mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle. Il constate par exemple que parfois l'ANPE adresse des candidats à sa commune qui ne correspondent pas au besoin. Par ailleurs, il constate que le revenu de l'emploi aidé est insuffisant. En effet, lorsque la personne doit faire face à des frais de transport pour travailler, le revenu du travail devient moins intéressant que si la personne restait au domicile et bénéficiait des aides.

Monsieur AISSOU répond qu'il ne faut pas confondre l'enjeu des emplois aidés avec les erreurs de casting. Le but recherché de ces nouveaux dispositifs est de permettre aux personnes qui sont en marge du marché du travail de trouver un nouveau lien avec celui-ci.

Madame DUMONT souhaite savoir quel engagement repose sur la collectivité une fois le contrat aidé arrivé à la fin de sa durée.

Madame CHERRAD répond qu'il n'y a aucune obligation pour la collectivité, notamment en termes de pérennisation de l'emploi.

Monsieur COYO indique que c'est notamment pour éviter que le jeune qui arrive au terme de son emploi aidé ne se retrouve seul pour affronter à nouveau le marché du travail qu'il est prévu, 3 mois avant la fin de son contrat, une rencontre avec l'ANPE pour étudier les débouchés que l'on offre à cette personne.

Monsieur AISSOU explique que ces contrats dont il encourage l'utilisation sont faits pour aider ceux qui en ont besoin et ceux qui en ont envie. Il est d'ailleurs disposé à monter des réunions plus restreintes, au niveau d'un canton ou d'un groupe de communes si on lui en fait la demande pour apporter tous les éclaircissements nécessaires, et favoriser les initiatives des communes.

Le Président souhaite également que l'on aborde la question du devenir des services publics d'Etat en milieu rural.

Il indique d'ailleurs que de nombreux élus ont eu dernièrement des inquiétudes sur le devenir du service postal dans certaines communes, même si aujourd'hui ces inquiétudes sont moins fortes. Il souhaite par ailleurs savoir quel sort sera réservé à la DDE de Crépy en Valois qui devrait subir une réorganisation.

Par ailleurs, le Président indique que les élus et les habitants sont très heureux de l'installation d'un SMUR à mi-temps à Crépy en Valois. Ils souhaiteraient toutefois que ce mi-temps se transforme en un plein temps.

Monsieur AISSOU répond qu'à la demande du gouvernement, une concertation doit être lancée avec les élus et la population sur les questions relatives à l'accès aux services publics. Les décideurs souhaitent en effet être éclairés sur les besoins réels de la population sur ces questions.

S'agissant de la Maison Médicale de Crépy, sur laquelle s'est greffé un service médical d'urgence (SMUR), Monsieur AISSOU indique que le Préfet devrait venir à la rencontre des élus pour mesurer les attentes de chacun sur le devenir de ce service.

Monsieur NAU regrette que sous prétexte de réorganisation, on éloigne toujours un peu plus le service de l'utilisateur. Il ajoute en ce sens et pour l'exemple qu'il était courant, il y a encore quelques années, que les mairies et les entreprises profitent du passage du facteur pour lui remettre le courrier en partance, évitant ainsi un déplacement à la Poste. Ce service, apprécié

de tous, était un service gratuit. Aujourd'hui, s'il lui paraît utile de continuer à bénéficier de ce service, sa collectivité doit déboursier une somme importante.

Madame DE BESOMBES regrette pour sa part que l'amplitude horaire de La Poste ne permette pas d'accéder aux services après 18h00 au moins une fois par semaine.

Monsieur BOULLAND regrette quant à lui que la perception de Mareuil sur Ourcq ait fermé, car de ce fait, il n'y a plus de perception dans le Canton de Betz.

Il ajoute par ailleurs que la désertification des services de proximité en milieu rural ne fait qu'amplifier les problèmes de transport déjà importants dans les communes reculées, puisque les administrés éprouvent des difficultés pour se rendre auprès des gros bourgs qui disposent encore de ces services.

Il indique sur ce point que la Communauté de Communes est sensibilisée à ces problèmes. Elle a ainsi créé un service ciblé de transport (Valois mobilité pour l'accès aux soins, et à l'emploi). Il ajoute par ailleurs qu'une réflexion est également en cours auprès de la Commission Transport pour envisager un nouveau service à grande échelle de transport à la demande.

Monsieur PRADDAUDE regrette quant à lui d'avoir appris que le percepteur de Crépy en Valois allait quitter la ville en raison du déclassement de la perception, qui conduirait à supprimer certaines fonctions pour les regrouper à Compiègne.

Monsieur AISSOU indique qu'il est surpris par ces affirmations, alors qu'il n'a pas connaissance de cette réorganisation.

Monsieur BOULLAND explique qu'il a entendu dire que l'autonomie de la gendarmerie de Betz pourrait être remise en question par une nouvelle réorganisation.

Madame DE BESOMBES soutient qu'il est très important de préserver l'autonomie de cette gendarmerie qui connaît très bien le territoire.

Monsieur NAU regrette que les élus soient trop souvent informés des réorganisations quand celles-ci ont été décidées, alors qu'ils souhaiteraient en avoir connaissance en amont. Il se trouve en effet que les élus sont parfois pris pour cible par des administrés qui voient leurs services disparaître, alors même qu'ils n'ont pas été associés aux discussions précédant la réorganisation.

Monsieur TRAISNEL souhaite savoir si, depuis 10 ans que l'on envisage la création de l'axe structurant du Valois, et en particulier le contournement de Crépy en Valois, on peut espérer avoir le soutien des nouveaux Préfet et Sous-Préfet pour faire aboutir ce dossier.

Monsieur DUPILLE ajoute que le doublement de la RN2 est également un sujet qui est important pour tous les Valoisien, et il regrette que la réalisation de ce projet ait été une nouvelle fois repoussée (de 2006 à 2010-2012 paraît-il)..

Monsieur AISSOU explique qu'il est là pour analyser les besoins exprimés par les élus et en faire part à sa hiérarchie. Il ajoute que ses prédécesseurs étaient de grande valeur, et si leur implication sur ces dossiers n'a pas permis de les faire aboutir, c'est peut être qu'il y avait d'autres blocages. Il ne peut donc s'engager à affirmer quoi que ce soit sur les projets pour le moment.

Monsieur AISSOU remercie les élus de l'accueil qui lui a été réservé, et exprime sa volonté de demeurer proche de leurs préoccupations. Il quitte ensuite le Conseil.

Le Président propose alors de reprendre le cours normal du Conseil Communautaire, et de passer en revue l'ordre du jour.

Monsieur Arnaud FOUBERT est désigné Secrétaire de Séance.

## **0 – Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 juin 2005.**

Les Conseillers communautaires ne formulant aucune remarque, le Président fait procéder au vote.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 est approuvé à l'unanimité.

## **1 – DM1 du Budget Général de la Communauté de Communes**

Le Président explique que cette Décision Modificative opère les ajustements rendus nécessaires entre chapitres par l'exécution budgétaire, ainsi que certaines actualisations de dépenses et de recettes pour tenir compte des décisions des Bureaux et des Conseils Communautaires prises en cours d'année (attribution du marché de réfection de voirie 2005, suivi du contrat rural, évolution du service Valois mobilité,...), et de la notification de recettes dont le montant exact n'était pas connu au moment du vote du BP (compensation pour perte de base de taxe professionnelle, dotation d'intercommunalité).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la DM 1 suivante :

En section de fonctionnement :

En dépense :	+ 1 188 403,73 €
En recette :	+ 1 417 075,00 €

En section d'investissement :

En dépense :	+ 20 451,00 €
En recette :	+ 159 450,40 €

Soit un budget total voté pour 2005 de :

En section de fonctionnement :

- En dépenses :	12 111 422,73 €
- En recettes :	13 027 436,70 €

En section d'investissement :

- En dépenses :	2 321 990,35 €
- En recettes :	2 460 989,75 €

## **2 – Evolution du tableau des effectifs pour l'enseignement musical en milieu scolaire**

Le Président indique que, comme chaque année, la reconduction à la rentrée de l'enseignement musical en milieu scolaire réclame certains ajustements du tableau des effectifs.

Le cumul horaire de tous les postes à temps non complet reste toutefois égal à 7 équivalents temps pleins, conformément aux délibérations prises antérieurement par le Conseil Communautaire (soit 6 équivalents temps pleins dévolus aux intervenants musicaux, et 1 équivalent temps plein pour la fonction de chef de service).

L'évolution du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

### **3 – DM 1 du Budget annexe du BIL**

Le Président explique que cette DM est rendue nécessaire par la notification d'une taxe foncière supérieure au montant qui avait été budgétisé. La dépense supérieure votée sera toutefois compensée par une augmentation du loyer dû par la Ville de Crépy en Valois.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la rédaction d'un avenant permettant l'augmentation du montant du loyer et la DM 1 suivante :

En dépense :

Article 63512 – Taxe Foncière	+ 512,00 €
-------------------------------	------------

En recette :

Article 752 – Revenus des immeubles	+ 512,00 €
-------------------------------------	------------

Soit un budget total voté pour 2005 de :

En section de fonctionnement :

66 392,00 € en dépenses,

66 392,00 € en recettes,

En section d'investissement :

74 736,89 € en dépenses,

74 736,89 € en recettes,

### **4 – Etude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire**

Monsieur BOULLAND indique que parmi les 3 projets étudiés par la Commission Patrimoine Tourisme (Voie verte, aménagement de bassins de décantation, et site de Champlieu), la Commission et le Bureau préconisent de privilégier le premier dossier qui consisterait en l'aménagement, en voie verte de l'ancienne voie ferrée reliant Mareuil sur Ourcq à Ormoy Villers.

Monsieur BOULLAND ajoute que cet axe d'une vingtaine de kilomètres se scinde actuellement en deux parties, puisque le tronçon Mareuil sur Ourcq / Boullare est déjà désaffecté et déclassé, tandis que le tronçon Boullare / Ormoy Villers est désaffecté mais pas encore déclassé. L'acquisition par la Communauté de Communes de cette deuxième partie nécessiterait donc qu'une procédure de déclassement soit préalablement lancée.

Il explique également que pour recueillir l'avis des communes sur les territoires desquelles passe cette voie, des réunions ont été organisées durant l'été invitant les élus et les riverains à faire part de leurs sentiments sur ce projet.

Les riverains ont également posé des questions qui ont donné lieu à l'envoi de réponses individualisées.

Par ailleurs, tous les ouvrages d'art qui jalonnent le tracé ont été recensés.

Monsieur BOULLAND explique par ailleurs, qu'avec l'arrivée d'une nouvelle majorité au Conseil Général, la démarche de celui-ci au regard du projet a changé.

En effet, s'il était initialement prévu que le Conseil Général acquiert, réhabilite et ensuite rétrocède à la Communauté de Communes le tracé, il est désormais exclu de procéder ainsi.

Il appartiendrait en effet à la Communauté de Communes de gérer elle-même toutes ces opérations pour lesquelles elle obtiendrait une participation financière intéressante du Conseil Général (80%).

Le Conseil Général invite donc la Communauté de Communes à prendre le relais de toutes les démarches qu'il avait jusqu'alors engagées auprès de Réseaux Ferrés de France (actuel propriétaire), notamment en recommandant dès à présent l'aménagement du premier tronçon déclassé.

Pour le moment toutefois, il est simplement préconisé de déclencher une étude auprès d'un cabinet spécialisé afin de définir précisément les aménagements envisageables, ainsi que leurs coûts (création et fonctionnement).

Un élu communautaire souhaite savoir ce qu'il adviendrait du projet si le deuxième tronçon n'était pas déclassé.

Monsieur BOULLAND répond qu'il y a 100 % de chance de voir ce tronçon déclassé, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter sur ce point.

Madame DUMONT demande s'il pourrait être envisagé de rendre le tracé accessible aux personnes handicapées, dans la mesure où les chemins traditionnels de randonnée ne le sont pas.

Monsieur BOULLAND explique que cette proposition est envisageable, si l'on décidait de mettre en place un revêtement approprié.

Monsieur CHERON demande si l'on a une idée du coût que représente l'acquisition des terrains.

Monsieur BOULLAND répond que ce devrait être de l'ordre de 280 000,00 €.

Le Président ajoute que le coût le plus important à prendre en compte sera vraisemblablement celui qui concerne le fonctionnement et l'entretien, puisque celui-ci serait subventionné à un taux inférieur à celui proposé pour l'investissement.

Il est donc important de clarifier l'ampleur des engagements financiers qui reposeraient sur la Communauté de Communes, notamment en engageant cette étude préalable pour un montant de 45 000,00 €. Cette étude permettrait en outre de définir des solutions acceptables pour remédier aux problèmes des traversées de la RN2, et de la propriété du Roi du Maroc à Betz.

Monsieur BOULLAND explique également que cette étude est importante car il est difficile de comparer le coût de la voie verte que nous envisageons avec celles qui existent déjà dans le secteur (le paysage traversé est souvent différent, il n'y a pas d'ouvrages d'art à Estrée par exemple,...).

Un élu communautaire explique qu'il craint que cette voie soit utilisée par des engins à moteur.

Monsieur BOULLAND répond qu'à Estrée-Saint-Denis, ce problème a été rencontré au départ, mais qu'aujourd'hui il est réglé car les riverains ont fait eux-mêmes la police.

Un élu communautaire souhaite savoir si le Bureau d'étude doit également étudier l'impact qu'aurait une telle voie verte sur les économies locales.

Monsieur BOULLAND répond que ce n'est pas prévu, mais que l'on peut envisager que des microprojets viennent se greffer autour de cet aménagement.

Un élu communautaire souhaite savoir quel a été le contenu des questions posées par les riverains sur ce projet.

Monsieur BOULLAND répond que ces questions étaient de plusieurs ordres :

- Sécurité des propriétés limitrophes au tracé (peur d'intrusions),
- Accès des handicapés,
- Création de parkings,
- Traversées pour l'exploitation forestière, et les engins agricoles,

La synthèse des questions et des réponses est accessible aux élus communautaires par simple demande auprès de Mademoiselle Carole JUST, Chargée de mission « Patrimoine Tourisme ».

Le Président propose ensuite de procéder au vote pour le lancement de cette étude d'un montant maximum de 45 000,00 € financé à hauteur de 80 % par le Conseil Général.

Le lancement de cette étude est accepté à la majorité (1 contre, 5 abstentions).

## **5 – Maison de l'emploi et de la formation de l'inter territoires Valois-Senlis-Chantilly**

Le Président explique que le plan de cohésion sociale du gouvernement exprime la volonté de rapprocher tous les organismes qui œuvrent pour la promotion de l'emploi, notamment en fédérant leurs activités par le biais de la création d'une maison de l'emploi.

Il s'agit donc de savoir si cette réflexion, qui est déjà en cours et qui a donné lieu à la création de 3 groupes de travail (observatoire, retour à l'emploi, développement et création d'entreprises) auxquels participent élus, partenaires, et représentants d'administrations d'Etat, doit être poursuivie.

La poursuite de la réflexion est acceptée à l'unanimité.

## **6 – Mise en place de modalités de concertation pour la Zone d'Activités Economiques Intercommunale**

Le Président indique que les modalités de concertation doivent être poursuivies pour la création de la Zone d'Activités Economiques Intercommunale suivant la procédure d'urbanisme de ZAC.

Il explique que cela se traduit par donc la mise en place d'un document d'information et d'un registre destiné à recueillir l'avis des administrés au siège de la Communauté de Communes, et une information par affichage dans toutes les mairies de la mise à disposition de ces documents à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de ces modalités de concertation pour la création de la Zone d'Aménagement Concerté.

### **7 – Ajustement du Programme d'actions éligibles au FRAPP 2005 de l'inter territoires Valois – Senlis – Chantilly**

Le Président explique que l'année 2005 constitue une année charnière pour les modalités de répartition des crédits du FRAPP. Ainsi, les crédits alloués à notre collectivité qui ne seraient pas affectés à une opération démarrée en 2005 ne seront pas reconduits en 2006.

Il informe que certaines opérations qui étaient inscrites au programme FRAPP 2005, dont l'état d'avancement ne permet pas l'instruction des aides par le Conseil Régional avant la fin de cette année, vont être retirées d'office par ce dernier. Il est donc préconisé de retirer ces projets du programme, et d'ajuster les crédits libérés sur les opérations prévues et prêtes à débiter afin de ne pas perdre ces crédits.

Le Conseil Communautaire approuve ces ajustements à l'unanimité.

### **8 – Contractualisation triennale avec le Conseil Général**

Le Président explique que le Conseil Général a décidé la mise en place d'une contractualisation triennale pour l'attribution des subventions. Cette contractualisation présente un intérêt, notamment pour le subventionnement des opérations suivantes :

- Construction de l'établissement aquatique intercommunal,
- Culture musicale,
- Projets communaux en lien avec l'eau et l'assainissement, et les services à la population,
- Projet de déviation de Crépy en Valois,
- Projets Patrimoine-Tourisme.

Le Président ajoute que c'est une opportunité à saisir. Il préconise donc que le Conseil Communautaire vote le principe et délègue au Bureau l'approbation de la convention et la programmation 2005-2006-2007, en sachant que chaque année, elle pourra être revue.

Le Conseil Communautaire approuve le principe de cette contractualisation à l'unanimité et délègue au Bureau l'approbation de la convention et du programme 2005-2006-2007.

### **9 – Questions diverses**

Monsieur DUPILLE informe le Conseil Communautaire que les SAGE de la Nonette et de l'Automne et la Communauté de Communes s'associent pour faire une campagne

d'information sur l'eau potable. Cette campagne aura principalement lieu dans les bibliothèques des communes, et les administrés pourront à l'occasion de cette rencontre, remplir un fascicule traduisant leurs questionnements.

Monsieur LAFOND lance un appel à candidatures pour recenser les communes qui souhaiteraient accueillir la fête de l'archerie en 2007.

Monsieur BOULLAND souhaite une participation plus importante des élus dans les Commissions qui traitent des problèmes de transport et de l'habitat dans le Valois.

Il ajoute que tous les élus sont conviés à une visite dans le Pays de Thelle pour une présentation du service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Cette visite a lieu le jeudi 06 octobre 2005, au départ de Nanteuil le Haudouin à 09h15.

S'agissant de l'étude sur le logement locatif, le rendu de l'étude en cours sera fait le jeudi 27 octobre 2005 à 18h00 (*Finalemment prévue à 14h00*).

Le Conseil Communautaire ne formulant plus de remarques, la séance est levée à 22 h 45.

Monsieur Arnaud FOUBERT,  
Secrétaire de séance,

Monsieur Philippe DRILLET,  
Président de la Communauté  
de Communes du Pays de Valois